

Conseils pour la mise en place d'une démarche EIT

1. Analyser le contexte du territoire étudié

Le diagnostic consiste à repérer les atouts et opportunités, à l'échelle du territoire ou de la zone. Il vise également à estimer les flux entrants et sortants du territoire, en volume et d'un point de vue économique.

Les principaux éléments à prendre en compte sont les suivants :

- ✓ **les ressources et déchets du territoire,**
- ✓ **le développement économique** : pôles d'activités, acteurs économiques principaux,
- ✓ **l'aménagement du territoire** : infrastructures et réseaux, typologie du territoire...
- ✓ **les actions déjà engagées** sur le territoire en matière de développement durable,
- ✓ **la politique locale** : découpage du territoire, volonté des élus...

L'analyse du territoire permet de repérer le potentiel en matière d'EIT et d'orienter la démarche en réponse à des enjeux locaux spécifiques.

L'écologie industrielle et territoriale, de quoi s'agit-il ?

C'est un nouveau mode de développement économique et écologique qui encourage une dynamique collaborative entre les entreprises d'un même territoire.

L'objectif est de mettre en place des actions concrètes et partagées par les entreprises telles que l'échange de flux : déchets, énergie, eau, matériaux...

2. Identifier et mobiliser les acteurs du territoire

La 2^e partie du diagnostic consiste à identifier et **mobiliser les acteurs** afin de **repérer les filières** sur lesquelles la démarche EIT présente le meilleur potentiel.

Le diagnostic est partagé, il implique aussi largement que possible les acteurs du territoire : acteurs économiques (industrie, commerce, agriculture...), les élus, les chambres consulaires...

Les enjeux du territoire

- ➔ Créer des emplois locaux,
 - ➔ Limiter la consommation des ressources non renouvelables,
 - ➔ Réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement,
- Renforcer la capacité d'adaptation des territoires face au changement climatique.

Cas d'une zone d'activité

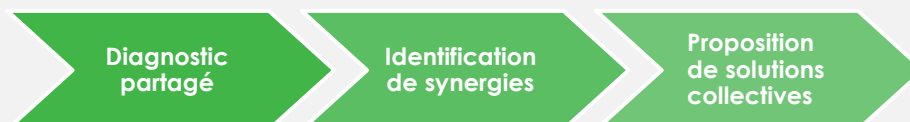
Impliquer tous les acteurs économiques de la zone

Cas d'un territoire plus vaste

- Communication/sensibilisation
- Sélection d'un échantillon représentatif des acteurs du territoire,
- Appel à projets EIT

Le diagnostic : 1^{ère} étape de la démarche EIT

Le diagnostic est la première étape de la démarche EIT. Les éléments recueillis permettent d'identifier les synergies possibles et de proposer des solutions collectives concrètes.



Le Cabinet Lamy Environnement vous accompagne dans votre démarche EIT. [Notre page dédiée](#)